

## La chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins Seal Hunting at Essipit and Les Escoumins

Paul Charest

Volume 33, Number 1, 2003

La chasse au phoque, une activité multimillénaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1082805ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1082805ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Charest, P. (2003). La chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(1), 89–104. <https://doi.org/10.7202/1082805ar>

Article abstract

Today, seal hunting is still practised by the Innu of the small Essipit reserve along with their non-native neighbours of Les Escoumins. Both communities are the heirs of a long tradition that has been pursued at Bon Désir throughout the historic period up to the middle of the 19th century by Indian hunters associated with the Tadoussac trading post. Until the middle of the 20th century, hunting methods had not changed much. Seal hunting was practiced during the winter and spring seasons by a crew of two hunters using a rifle and a harpoon navigating between the sea-ice fields in a canvas canoe. Skins and oil rendered from the blubber were sold, and the meat was eaten and even relished by many members of both communities. The use of outboard motor launches starting in the middle of the 1960s made the hunt more productive in terms of animals killed. However, the ban on seal products in the United-States and the European Union in the 1970s following anti-hunting campaigns by environmental and animal rights groups has much affected the economic viability of this activity. This is despite the fact that hunters have organised themselves into associations and cooperatives to improve the organisation of their activities and the marketing of more diversified seal products.



## La chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins<sup>1</sup>

**Paul Charest**

Département  
d'anthropologie  
et  
GÉTIC,  
Université Laval,  
Sainte-Foy

« LOUP MARIN » est un vieux terme français, utilisé déjà par Jacques Cartier lors de son premier voyage au Canada en 1534, pour désigner le phoque, toutes espèces confondues (Michelant et Ramé : 1867 : 12). C'est celui qui est communément utilisé par les francophones de la côte nord du Saint-Laurent, y compris les Innus de la communauté d'Essipit, dont la presque totalité ne parle que le français. Ce terme désigne les trois espèces de phoque qui fréquentent régulièrement la partie de l'estuaire du Saint-Laurent située immédiatement en aval de l'embouchure du Saguenay, soit le Phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandicus*), le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) et le Phoque commun (*Phoca vitulina*). Comme l'indique Sergeant (1991 : 94), la zone maritime des Escoumins/Grandes-Bergeronnes/Tadoussac représente l'aire la plus occidentale de distribution du phoque du Groenland (« harp seal » pour les anglophones) lors de sa migration saisonnière pour la mise bas sur les glaces. Selon Plourde (1993 : 70-71), ces trois espèces ont été exploitées pendant des milliers d'années par différents groupes de chasseurs nomades qui ont fréquenté cette partie du territoire dotée de ressources marines relativement abondantes et diversifiées selon les biologistes (Sergeant 1991 : 37). Avec l'arrivée massive d'Eurocanadiens qui s'y sont établis pour y faire la coupe du bois et une agriculture rudimentaire à partir des années 1840, la chasse au loup-marin (et au béluga) est aussi devenue une activité que l'on peut qualifier d' ancestrale chez leurs descendants.

Bien qu'on ne puisse actuellement observer aucune différence entre la façon de chasser des Innus d'Essipit et de leurs voisins non autochtones, dont ils sont les partenaires économiques dans la pratique de cette activité, l'emphase sera mise sur les Innus, en raison même de l'orientation donnée à ce numéro thématique.

Comme j'ai pu l'observer lors de plusieurs séjours à Essipit pendant la saison de chasse au phoque, cette activité multi-millénaire y est encore bien vivante, puisqu'on y retrouve encore des chasseurs de ce mammifère, bien qu'en nombre limité. De fait, les informations que j'ai pu obtenir pour les autres communautés innues de la Côte-Nord démontrent facilement que, malgré sa petite taille démographique et sa localisation proche du Québec de base, c'est à Essipit que cette chasse est encore la plus pratiquée. C'est donc la description ethnographique de la pratique contemporaine de la chasse au loup-marin à Essipit – et inévitablement aux Escoumins – qui est l'objectif premier de ce texte. Toutefois, il nous apparaît nécessaire d'ancrer cette description dans le contexte de l'origine de cette bande amérindienne et de la réserve du même nom et dans ses antécédents historiques à partir des premiers contacts. De même, le futur de cette activité, à la suite de la fermeture des marchés états-uniens et européens aux produits du phoque et aux manifestations encore actuelles de certains groupements écologistes, sera aussi abordé.

Les données utilisées pour brosser ce portrait de la chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins proviennent



L'auteur en compagnie des coéquipiers Gérard Ross et Donald Tremblay au départ d'une sortie de chasse  
(Photo Diane Plamondon)

des sources suivantes : dix courts séjours sur le terrain entre août 1997 et mars 2002 totalisant environ soixante jours ; trois sorties en mer avec une équipe de chasseurs composée d'un Innu et d'un Euroquébécois ; des observations sur les lieux de dépeçage du phoque et à l'usine de transformation ; dix entrevues formelles réalisées avec des chasseurs ou des personnes œuvrant dans l'organisation de l'exploitation du phoque à Essipit, aux Escoumins et à Grandes-Bergeronnes, dont quatre avec cinq chasseurs innus actifs ou retraités ; de nombreuses sources documentaires publiées et sources d'archives (Archives françaises des colonies pour la Nouvelle-France, recensements décennaux du Canada de 1851 à 1901, registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Marcellin des Escoumins pour les années 1846 à 1900). Les principaux thèmes d'enquête ont été les suivants : historique et continuité de l'activité, périodes d'activités et cycle annuel, techniques d'exploitation, équipements de chasse, transformation du produit et commercialisation, organisation de la transformation et de la mise en marché, utilisation à des fins alimentaires et recettes culinaires, vocabulaire particulier lié à l'activité, connaissances écologiques et préoccupations environnementales, représentations du loup-marin dans les boutiques, musées et centres d'interprétation.

Ces diverses dimensions de la chasse ne seront évidemment pas toutes abordées dans ce texte. De même, différents éléments des techniques de chasse, de la culture matérielle qui leur est reliée et des connaissances écologiques des chasseurs ne seront pas étudiés dans tous leurs détails et de façon systématique par manque d'espace ou d'informations, dans certains cas. De fait, la recherche ponctuelle réalisée à Essipit et aux Escoumins fait partie d'un projet de plus grande envergure portant sur « l'économie du loup-marin » sur la côte nord du Saint-Laurent et qui comprend un volet sur l'exploitation du loup-marin par les groupes autochtones.

Le principal fil conducteur de la recherche est donc relié au rôle très important, voire central aux époques préhistoriques et historiques, de la chasse au phoque dans l'économie et le cycle annuel des activités d'exploitation des groupes autochtones et Eurocanadiens ayant occupé ou occupant encore le littoral de la Côte-Nord entre Tadoussac et Blanc-Sablon. Plus de trente-cinq ans de travaux de recherche – discontinus, il est vrai – et des dizaines de publications sur la Côte-Nord m'ont permis

d'acquérir progressivement une vision globale de la région, de l'évolution des différents groupes humains qui l'ont occupée et l'occupent encore, de leurs activités d'exploitation des différentes ressources marines et terrestres, des changements économiques, sociaux et culturels de toutes sortes qu'ils ont provoqués ou qui les ont affectés. Un autre fil conducteur que j'ai déjà beaucoup suivi dans le passé et qui a donné lieu à plusieurs publications (Charest 1973 et suiv.) est celui des rapports écologiques (processus et stratégies d'adaptation) entre ces différents groupes de population et les ressources naturelles dont ils dépendaient et dépendent encore pour une large part. L'écologie et l'économie du loup-marin serviront de cadre général aux descriptions et analyses qui vont suivre, sans nécessairement être abordées en profondeur aussi par manque d'espace et du fait que j'en ai déjà traité ailleurs et que d'autres textes de ce numéro en abordent certains aspects<sup>2</sup>. La présentation des différentes données identifiées précédemment sera faite selon un découpage en deux périodes chronologiques successives : la chasse à la période historique ; la chasse à la période contemporaine, c'est-à-dire celle dont les informateurs ont été témoins ou dont ils ont entendu parler, qui se subdivise elle-même en deux sous-périodes : la chasse en canot et la chasse en chaloupe à moteur.

#### **LA BANDE ET LA RÉSERVE D'ESSIPIT**

La population actuelle de la bande d'Essipit est d'environ quatre cents personnes. Plus exactement, selon les données du ministère des Affaires indiennes datant de 2000, elle s'élevait à cette date à 379 personnes, dont 181 membres résidant sur la réserve et 198 résidant hors réserve (Canada 2000). La réserve a été créée en 1892, mais quelques familles y habitaient déjà dans des maisons en rondins depuis un temps indéterminé. Pour sa part, le village des Escoumins a été officiellement fondé par messieurs Têtu et Boucher, des entrepreneurs forestiers de la rive sud, qui y ont construit une scierie en 1845. Dès l'année suivante, l'évêché de Québec y envoie un prêtre, l'abbé Marceau, pour fonder la paroisse de Saint-Marcellin dont la population était de « 286 âmes » (Bélanger 1946 : 16). De 1849 à 1862, elle est desservie par les Oblats de Marie-Immaculée, soit les pères Durocher, Arnaud et Babel. La fondation du village et la présence des Oblats, c'est-à-dire la disponibilité constante de services commerciaux et religieux, semblent avoir été les principaux facteurs à l'origine de la formation de la bande des Escoumins – écrit le plus souvent « Escoumains » – dont le nom a été changé il y a quelques années seulement pour celui d'Essipit, le toponyme innu de la rivière « des Escoumins » (Québec, Commission de toponymie 1994 : 376).

De fait, comme le mentionne Jacques Frenette dans sa note de recherche à la fin de ce numéro, Joseph Moreau, dont on retrouve aujourd'hui de très nombreux descendants comme membres de la bande d'Essipit, est le véritable fondateur des Escoumins, s'y étant établi à demeure vers 1825, après avoir épousé une femme innue, Marie Volant. Une de ses filles, Lisette, mariée à Paul Ross, un métis écossais-cris, en 1851, est à l'origine de l'autre lignée dominante de la bande, celle des Ross. Aujourd'hui, les Moreau et les Ross constituent la presque totalité des membres de la bande et des résidents de la réserve d'Essipit, mais la situation n'était pas la même à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les derniers recensements nominaux du Canada accessibles, soit ceux de 1881, 1891 et 1901, identifient plusieurs autres patronymes de personnes « d'origine montagnaise » : Bacon, Denis (ou Jean-Pierre), Dominique, Harvieux

(sic), Jacques, Nicolas. En consultant les registres de la paroisse de Saint-Marcellin et ceux des postes du Roi, il devient évident que toutes les familles alors résidentes étaient reliées entre elles par mariage.

Toutefois, les Denis, les Jacques et les Nicolas seraient d'origine abénaquise et, selon la tradition orale, ils ont migré vers Tadoussac ou la région de Chicoutimi au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle pour y trouver des emplois. De leur côté, les Bacon, les Dominiques et les Harvieux (ou Hervieux) se sont déplacés à Betsiamites, ce qui, ajouté aux départs des précédents, ne laissait que des Moreau et des Ross comme résidents de la petite réserve des Escoumins. Ainsi, comme le mentionnent les rapports annuels des Affaires indiennes, la population avait considérablement diminué entre 1911 et 1924 passant de 54 personnes à 28 (MAINC: 1883-1917; Boudreault *et al.* 1994 : 29). Elle était même de seulement 21 personnes en 1934 et 1944, mais elle a remonté assez rapidement par la suite pour atteindre 75 personnes en 1949 et 139 en 1980 (Boudreault *et al.* 1994 : 29; Laforest 1983).

Depuis les débuts de sa sédentarisation, la communauté d'Essipit a connu des changements considérables sur les plans économique, social et culturel. Si les premiers recensements fédéraux identifient ses membres comme des chasseurs, le travail salarié dans les chantiers forestiers et comme guides a commencé à occuper une place de plus en plus importante avant la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, de telle sorte que la chasse et le piégeage ont été progressivement restreints à une période de l'année, principalement l'automne, et sont devenus des activités essentiellement masculines. Actuellement, avec ses nombreux aménagements et équipements touristiques, la bande connaît le plein emploi, tout au moins pendant la belle saison, mais le travail salarié saisonnier demeure la principale caractéristique de l'économie locale alors que les activités cynégétiques et halieutiques traditionnelles, générant actuellement peu de revenus, sont pratiquées à la fois par esprit de continuité des traditions ancestrales, à des fins alimentaires et aussi par plaisir. La bande est devenue un modèle de développement « capitaliste communautaire » amérindien<sup>3</sup>, ce qui n'est pas sans attirer des commentaires de la part des résidents de la municipalité voisine, dans laquelle la réserve se trouve en partie enclavée, sauf du côté sud donnant directement sur la mer.

Ainsi, la « bande des Escoumins », visitée par Speck (1927) dès 1915, a une histoire quelque peu mouvementée et des origines plutôt composites. Elle avait déjà connu une réduction importante du nombre de ses familles en 1861-1862 lorsque plusieurs d'entre elles avaient suivi les missionnaires oblats dans leurs déplacements sur la nouvelle réserve de Betsiamites. À ce moment, elle serait passée d'au moins une vingtaine de familles (Durocher 1846 : 112) et peut-être même une trentaine, chiffre donné par le père Durocher pour 1853 (Laforest 1983 : 4), à une dizaine de familles (45 personnes) en 1862 (Boudreault *et al.* 1994 : 29; Laforest, *ibid.* ). La création de la réserve de Betsiamites représentait officiellement pour les oblats et les fonctionnaires des Affaires indiennes un refuge pour les Innus contre les empiètements territoriaux et les pressions colonisatrices des exploitants forestiers et agricoles, non seulement sur leurs territoires de chasse mais aussi sur certains sites qu'ils occupaient de façon saisonnière le long du littoral, en particulier à Bon-Désir, mais aussi à l'embouchure des rivières des Escoumins, Petits-Eskoumins, et La Romaine ainsi qu'à la baie de Mille-Vaches, en ce qui concerne plus particulièrement les membres de la « bande des Escoumins ».

Il n'est donc pas du tout certain que toutes ces familles, encore très nomades au milieu du siècle dernier, appartenaient à la « bande des Escoumins » de Speck. Celles qui chassaient le loup-marin à Bon-Désir étaient probablement plutôt associées aux anciens « Tadoussaciens » ou à la bande de Tadoussac, disparue avant le début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, car ce sous-poste dépendait du poste de traite de Tadoussac. C'est de là que les commis y envoyaient des chasseurs autochtones et des employés s'occuper à la capture du loup-marin et à la transformation de son gras en huile. Ainsi, la pratique actuelle de la chasse de ce mammifère par les Innus d'Essipit semble davantage être un héritage des Innus de Tadoussac que du groupe associé à la rivière des Escoumins à partir des années 1820. Ainsi, tel que mentionné par Jacques Frenette, l'occupation principale de Joseph Moreau et de son fils Flavien était la pêche au saumon et ils avaient commencé à s'établir comme agriculteurs au moment où ils ont été plus ou moins forcés de céder une bonne partie des terres qu'ils occupaient à l'entreprise de Têtu et Boucher. Par contre, la pétition de 1843 signée par plusieurs Moreau et aussi par Denis Jean-Pierre mentionne la « Pêche en hiver aux loups marins<sup>4</sup> » comme un de leurs « seuls moyens de Subsistances [sic] » avec « la chasse de la Pelleteries (sic) » (Frenette, ce numéro ), ce qui signifie qu'ils s'y adonnaient en même temps, mais probablement pas au(x) même(s) endroit(s) que les chasseurs de Bon-Désir, étant donné la distance entre les deux lieux. De qui les premiers Moreau d'origine métisse canadienne-française et innue ont-ils appris à chasser le loup-marin? Avec des employés ou d'anciens employés de la Hudson's Bay Company dont ils faisaient partie ainsi que Paul Ross? Vraisemblablement. Étaient-ils en contact avec les chasseurs de Bon-Désir? Probablement. Une chose est certaine, Bon-Désir a été de tout temps le meilleur endroit de chasse à ce mammifère pour toute la partie du littoral de la Haute-Côte-Nord entre Rivière-Portneuf et Tadoussac. Plus à l'est, les autres lieux importants de chasse étaient l'embouchure de la rivière Bersimis, Pointe-des-Monts et Pointe-à-la-Croix.

### **LA CHASSE AU LOUP-MARIN DANS LES ENVIRONS DES ESCOUMINS À LA PÉRIODE HISTORIQUE (1500-1930)**

Certains auteurs, comme Bélanger (1946 : 9), Lambert et Roy (2001 : 84) et Pacreau (n.d : 112-113), Sergeant (1991 : 37), affirment que les Basques chassaient aussi le loup-marin dans l'estuaire du Saint-Laurent en même temps que la baleine, aux environs des années 1500. Utilisaient-ils des chasseurs amérindiens et avaient-ils appris d'eux à le chasser? Nul ne l'explique. Par contre, dans sa relation de son voyage de 1535, Jacques Cartier mentionne que des Amérindiens de Tadoussac – des Montagnais, selon Lambert et Roy (2001 : 54) – y font la « pesche au loup marin ». Selon Martijn (1990 : 53) citant Biggar, il s'agissait toutefois de quatre canots iroquois dont les occupants étaient venus « pour pêcher le loup marin et autres poissons » (traduction personnelle). De son côté, Samuel de Champlain écrit qu'en 1603 un fort groupe d'Indiens de différentes nations réunis à Tadoussac ont « fait tabagie ou festin [...] avec des chairs d'orniac, [...] d'ours, de loups marins & castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont » (Giguère 1973, vol. 1 : 7). Dans un autre passage faisant référence à différentes nations indiennes, il ajoute que « l'hiver [...] ils sont habillés de bonnes fourrures, comme d'orniac, loutre, castor, ours marin (pour loup-marin) » (cité par Tremblay

1964 : 123). Champlain a été aussi le premier à mentionner par écrit, aussi en 1603, le toponyme « Escoumins » sous la forme « L'Esquemin » ou « Lesquemain » décrit comme une rivière et « le lieu où les Basques font la pesche des ballaines » (cité par P. Frenette 1996a : 10). Selon M<sup>re</sup> Bélanger (*ibid.* : 11), le site aurait été abandonné par les Basques entre 1607 et 1611. Y faisait-on aussi la chasse au phoque? Vraisemblablement, selon l'interprétation précédente de Bélanger. Des groupes amérindiens fréquentaient-ils les lieux à cette époque? Champlain ne le dit pas.

Par la suite, quelques passages des Relations des jésuites rédigées par des pères qui faisaient mission à Tadoussac et sur la Côte-Nord confirment que le loup-marin est un animal habituellement chassé, dont la chair est aussi consommée, le gras transformé en huile, et les peaux troquées avec celles du castor, de la loutre, de la martre, etc. (RJ, I [1611] : 7; I [1634] : 36, 44; IV [1673-1677] : 58). Un passage d'une relation de 1664 souligne que la rivière Esseigiou – ou Les Escoumins – « est celebre a cause du grand nombre de Saulmons qu'on y prend dans la saison de pesche » (RJ, V [1664] : 13), mais ne fait aucunement référence à l'exploitation du loup-marin.

Le premier auteur à traiter avec assez de détails de la chasse au phoque dans les eaux du golfe Saint-Laurent est le jésuite Louis Nicolas dans son *Traité des animaux à quatre pieds terrestres et amphibies* .... écrit vers 1677. Il y consacre un petit chapitre intitulé « Du loup, ou tigre marin » dans lequel on peut lire les passages suivants :

Lon en voit depuis le golphe S.Laurens iusques a tadoussac de prodigieuses bandes,aux isles de la magdelaine qui sont dans le golphe ; et quelque foy sur les coste de la Cadie on en voit des grands comme de boeuf ils ne sont pas si gras que les mediocres qu'on voit dans toute la coste du nord entre anticosty et la terre ferme des Eskimeaux, des oumamy papinachoïs, et autres peuples iusque a Tadoussac qui en mangent, et qui en font leur principale subsistance particulièrement depuis les Sept-isles iusques à la rivière S.Jean, et au dela tirant vers les Eskimeaux... [...]

Dordinaire cet animal est gras au lard et lon fait l'huile de loup marin, ou tigre marin qui est la meilleure pour passer les eaux a l'huile, on sen sert encore a bruler mais elle est puante, elle gele lhyver, les matelots en usent pour mesler avec le goudron pour empoisser les navires, cette huile est fort jaune & rend les peaux de cette couleur.

Tous les intestins sont delicat a manger dans le voyage des papinachoïs on m'en fit manger je les trouvoy tres bons, la langue est un mangé royal [...]

La chasse a cet animal est rare on la fait avec la fléche [...] D'autres lachent leurs dards [...] Encore d'autres se servent du fuzil [...] au commencement de l'automne lorsque [...] ces animaux sen vont a terre pour y prendre le soleil [...] ils se voyent assommés à coups de bâtons [...] les Sauvages de ce pays sen habillent & sen servent pour toutes leurs necessités... (Nicolas vers 1677 : n.p.)

La chasse commerciale du phoque a connu véritablement son essor dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle par suite d'une volonté bien arrêtée de l'administration coloniale de produire de l'huile de mammifères marins (baleines, bélugas, phoques) en grande quantité pour approvisionner la métropole. Cette politique commerciale s'est traduite par des efforts plus soutenus des gestionnaires des postes du Roi pour inciter les groupes autochtones de la Côte-Nord à chasser davantage de loups-marins et à produire ainsi de plus grandes quantités

d'huile et de peaux comme produits de traite. C'est ainsi que le poste de Tadoussac et sa dépendance de Bon-Désir sont devenus les principaux lieux de production de ces deux commodités. Trois documents témoignent éloquemment de ces efforts, soit la relation du Père Laure pour les années 1720-1730 (Jones 1889), un mémoire de l'intendant Hocquart rédigé en 1733 (ANQ, C11A : vol. 59) et le mémoire du père Coquart de 1750 (Thwaites 1959, vol. 69 : 80-122). Comme Daniel Castonguay (1987, 1989 et ce numéro) fait abondamment référence à ces documents, je rappellerai simplement ici les principales caractéristiques de la chasse au loup-marin telle que pratiquée par des Innus du poste de Bon-Désir dans les années 1720 à 1750.

Au début des années 1720, ce poste de chasse, situé « a 8 lieuës au dessous de Tadoussac vers l'Esquemin » (Jones 1889 : 54) et placé sous la dépendance de celui-ci, apparaît au jésuite Pierre Laure suffisamment important comme lieu de rassemblement pour qu'il décide d'en faire un lieu de mission permanent. « Cette petite église édifiante », comme il la décrit, se compose de cent vingt adultes (*ibid.* : 55), ce qui suppose un regroupement d'au moins deux cents personnes. La principale occupation des hommes est la chasse au loup-marin :

De là ils alloient sur le fond, c'est-à-dire à la chasse du loup-marin dans le fleuve St Laurent qui dans cet endroit là s'élargissant toujours vers le golfe a de large plus de 15 lieuës. Vous sçavez MR.P. que c'est à ce métier que se font les huiles à brûler dans ce pays, et à passer les peaux en Europe... (*ibid.*)

Une fois la peau et le gras enlevés, à peu près toutes les parties comestibles du loup-marin sont consommées bouillies ou rôties sur le feu. Les femmes participent au dépeçage et à la fabrication de l'huile, soit en laissant fondre le gras au soleil, soit surtout en le fondant dans de « grandes chaudières » (*ibid.* : 57). Cette huile servait pour l'éclairage, la friture, le tannage des peaux et aussi à « assaisonner la sagamité » (*ibid.* : 37). Selon leur grosseur, il fallait fondre le gras de trois à sept loups-marins pour remplir une barrique d'huile (*ibid.* : 59). Pour leur part, les Innus conservaient leur huile dans ce que Laure appelle « la vessie de loup marin » ou *sik8é*, et dont il fournit un dessin (voir l'article de Comtois dans ce numéro) qui pouvait contenir entre cinq et douze pots. La production annuelle de barriques d'huile avait été de 48 et de 66 pour deux années au cours desquelles il était missionnaire résident, et elle aurait même pu s'élever à « cent s'il on avait bien voulu » (*ibid.* : 62). Sur la base d'une moyenne de cinq loups-marins par barrique d'huile, cela signifie la capture de 240 à 330 bêtes et un potentiel d'environ 500 pour un nombre estimé d'une trentaine de canots, en comptant deux chasseurs par canot.

Dans un passage de sa relation, Laure insiste sur les dangers de cette chasse qui a lieu durant l'hiver :

Je ne sais ce qu'on doit le plus admirer ou des fatigues de ces bonnes gens, ou des périls qu'ils courent sur le fleuve, ou de leur invincible courage. Froids, orages neiges, glaces, rien ne les empechoit de s'exposer si au large le plus souvent ils perdirent de vue la terre ; heureux si survenant quelqu'un de ces tourbillons de neige, que nous appelons icy poudrière, l'on pouvait se sauver. (*ibid.* : 59)

À l'appui de son dire, il cite le cas d'un jeune homme et de sa mère déportés en mer par le courant et les glaces et sauvés miraculeusement grâce à des flambeaux allumés après la tombée de la nuit pour leur indiquer l'endroit de débarquement (*ibid.* : 60). La vie de la mission de Notre-Dame-de-Bon-Désir

fut cependant de courte durée, soit quatre ans, entre 1721 et 1725, le commis du poste ayant pris ombrage de l'influence du missionnaire, selon lui néfaste au rendement de la chasse au loup-marin, et ayant obtenu son expulsion. Selon Laure, l'absence de missionnaire aurait découragé les chasseurs, et le rendement du poste serait tombé à seulement trois ou quatre barriques par année : « Ils n'osent plus aller au large, où seulement se trouve le loup-marin » (*ibid.* : 62).

Dans un mémoire rédigé en 1733, l'intendant Hocquart (ANQ, C11A, vol. 59 : 318 sq) donne aussi de précieuses informations sur la chasse au loup-marin sur la Côte-Nord et sur la place qu'elle devrait occuper dans le rendement des postes de la Traite de Tadoussac et l'économie de la colonie. Le fait que le gibier ait beaucoup diminué dans les environs de l'embouchure du Saguenay avait amené les responsables des postes de traite à mettre davantage l'accent sur l'exploitation du loup-marin et à convaincre les Innus à s'y engager plus à fond (*ibid.* : 362). Cette chasse se faisait au fusil pendant l'hiver :

Elle se fait pendant tout l'hiver lorsqu'il y a des glaces sur le fleuve parce que l'anse de bon désir ne gele jamais et que l'on peu en tout tems aller au large. Les vents de norest et de toute la Caude de l'est sont favorables a cette chasse parce q'ils rengent les glaces a la coste du nor. Les vent de nordouest et de la Caude (ou Bande) de l'ouest y sont contraires, parce que'ils rengent les glaces à la coste du sud. On fait aussi la chasse de loup marin dans Lautomme et dans le printemps jusqu'au mois de juillet dans les ras de marée. (*ibid.*)

Selon Hocquart, il y avait à Tadoussac douze chefs de familles « qui ne quittent pas le bord de la mer si ce n'est que pour aller en voyage monter les canots de Nekoubau et des Mistassins », ce qui laisse entendre que ce nombre ne devait pas inclure les familles de chasseurs de Bon-Désir, dont il ne fournit aucune information précise, alors qu'il en donne pour les postes des Îslets-Jérémie et de Sept-Îsles-rivière Moisie (*ibid.* : 364, 364v., 365). Au sujet du commis en charge du poste de Tadoussac, Jean Gagnon, Hocquart écrit le commentaire suivant : « fidèle, économe et plus propre à rester dans ce poste parce qu'il est fort entendu pour la chasse au loup-marin » (*ibid.* : 369v.).

Castonguay (1987 : 85) mentionne que le poste de Tadoussac – y compris sa dépendance de Bon-Désir – était le principal producteur d'huile et de peaux de loup-marin de la côte nord avec 40 % de la récolte déclarée dans l'ensemble des postes du Roi. Les revenus qui en étaient tirés dans les années 1730 et 1740 venaient en deuxième place après ceux de la fourrure de castor (*ibid.*). Citant le père Coquart, il indique que le poste produisait annuellement de 500 à 600 peaux et de 80 à 90 barriques d'huile de loup-marin vers les années 1750 (*ibid.* : 29 ; Thwaites 1959, vol. 69 : 94). Comme Tadoussac était aussi un lieu important de chasse au loup-marin, à partir des informations de Laure on peut extrapoler que la part du poste de Bon-Désir dans la production totale des deux postes pouvait être plus ou moins équivalente à celle de Tadoussac.

Coquart écrit aussi que les chasseurs de Tadoussac gardent beaucoup de peaux par devers eux « pour se chauffer et habiller leurs enfants » et aussi qu'il s'en perd un certain nombre « par leur peu de soin » (Thwaites 1959, vol. 69 : 100). Selon lui, la production annuelle de 90 barriques d'huile devrait correspondre à 900 à 1000 peaux (*ibid.*), estimé qui situe le nombre de loups-marins tués à au moins dix par barrique d'huile fabriquée et qui s'avère très supérieur à ceux que l'on

peut tirer des informations de Laure. Il se peut qu'une partie importante des captures aient été des phoques communs, chassés l'été sur les battures et dans les baies et les embouchures des rivières, et qui sont beaucoup plus petits que ceux du Groenland. Par ailleurs, Coquart mentionne le nombre de douze canots employés à la chasse à Tadoussac, ce qui, sur la base de deux chasseurs par canot – un tireur et un payeur –, donne vingt-quatre chasseurs au total (*ibid.*). Quant au commis du poste, François Doré, « il a trouvé moyen de s'attacher les sauvages. Il en fait ce qu'il veut et depuis 4 ans qu'il est commis, son poste a toujours réussi quant à Lhuile de Loup Marin » (*ibid.* : 124).

Pour les premières décennies du Régime anglais, nous ne possédons guère d'informations écrites sur la pratique de la chasse au loup-marin dans la zone Tadoussac–Bon-Désir–Les Escoumins. Selon Castonguay (1987 : 213), le commerce des huiles aurait pris « vraisemblablement de l'ampleur » dans les postes du Roi, ce qui signifie qu'il y aurait eu intensification de la chasse au loup-marin dans les postes où elle se pratiquait déjà sur une assez grande échelle, comme celui de Bon-Désir. En 1775, on aurait même tué de 2 000 à 3 000 loups-marins dans la seule baie de Mille-Vaches, située un peu en aval des Escoumins, contrairement aux 500 à 1000 abattus « ordinairement en novembre et décembre de chaque année » (*ibid.*). Cette information apparaît étrange parce que, d'une part, ce lieu n'a jamais été mentionné ni dans le passé ni par après comme un lieu propice à la chasse au loup-marin et, d'autre part, il ne pouvait convenir au mieux qu'à la chasse du phoque commun en été. Un rapport sur les postes du Roi datant de 1786 signale qu'ils sont tous habités à l'année sauf ceux de Moisie et de Bon-Désir, ce dernier étant occupé seulement « pendant la saison de chasse au loup-marin, de la fin d'automne au début du printemps » (*ibid.* : 215). En l'absence d'informations plus précises pour cette période, on peut supposer que la chasse au phoque s'est poursuivie à peu près sur les mêmes bases qu'à la fin du Régime français avec des hauts et des bas liés soit aux conditions climatiques, soit à la situation des populations de gibier à l'intérieur des terres, soit encore à l'organisation de la traite et aux termes des échanges.

Ce n'est que dans les années 1840, après l'abolition du monopole de la Hudson's Bay sur le territoire des postes du Roi en 1842 (voir Frenette, ce numéro) et l'établissement en chaîne de villages forestiers voués à la coupe et au sciage du bois, qu'un nouveau groupe de missionnaires – des oblats cette fois – témoigne à leur tour de la continuité de la chasse au loup-marin dans cette partie de la Haute-Côte-Nord. Se basant sur la correspondance de ces derniers, Mailhot et Vincent écrivent :

Bon-Désir et les Escoumins étaient deux importants lieux de chasse au loup-marin pendant l'hiver. Des groupes de Montagnais y étaient dès novembre et parfois jusqu'à mai pour chasser le loup-marin au large dans des canots d'écorce. Le groupe qui hivernait aux environs des Escoumins [*sic*] était composé de 20 à 30 familles et celui de Bon-Désir, pour lequel nous ne possédons pas de chiffres, était moins imposant. Entre les deux endroits étaient disséminées quelques familles. L'huile de loup-marin (et peut-être aussi la peau) était vendue au poste de Tadoussac. Les Montagnais consommaient la chair du loup-marin et utilisaient l'huile pour la cuisson. (Mailhot et Vincent 1979 : 8)

Mailhot, dans son chapitre de *l'Histoire de la Côte-Nord* (Frenette, dir. 1996) sur « La marginalisation des Montagnais », fournit un tableau sur « les Montagnais chasseurs de loup-marin »

– ou « Montagnais de la mer » – vers 1845, dans lequel elle associe la « bande des Escoumains », composée de vingt à trente familles, au toponyme de la « Pointe des Escoumins » comme « lieu de chasse hivernale » (Mailhot 1996 : 324). Celui-ci pourrait correspondre à la Pointe-à-la-Croix qui est l'extrémité est de la baie des Escoumins où était établi Joseph Moreau depuis les années 1820. Toutefois, selon les témoignages qui m'ont été donnés, la baie des Escoumins et son entrée du côté de la mer n'ont jamais été un endroit favorable à la chasse au loup-marin en raison, d'une part de la présence des glaces pendant les mois d'hiver, d'autre part des battures et des grosses roches qui encombrant le littoral à cet endroit. Il pourrait plutôt s'agir du côté ouest de son embouchure où se trouve actuellement le quai du traversier, mais je n'ai recueilli aucun témoignage en ce sens. Les autres lieux d'embarquement et de débarquement les plus propices étaient d'abord et avant tout Bon-Désir et aussi la pointe Rouge, comme on le verra plus loin. Selon moi, on doit considérer que les familles qui chassaient à ces différents endroits étaient comptées dans les vingt à trente mentionnées pour la bande des Escoumins, car le territoire de Bon-Désir faisait partie de la paroisse de Saint-Marcellin des Escoumins avant d'en être détaché en 1852 au profit de celle de Grandes-Bergeronnes (Tremblay 1944 : 28).

Pour sa part, Mailhot associe ces mêmes chasseurs de Bon-Désir aux « Montagnais de Tadoussac » et mentionne qu'au cours de l'hiver de 1847 ils avaient vendu à ce poste « moins de 150 loups-marins » (*ibid.* : 325). Elle ajoute que le rendement de cette chasse avait beaucoup diminué au cours des années 1820 (*ibid.*). Dans leur volume sur l'histoire de Tadoussac, Joëlle Pierre et J.P. Bélanger (2001 : 42) fournissent des informations assez semblables sur Bon-Désir en ajoutant que le poste a été fermé par la Hudson's Bay Company en 1850. En fait, une vingtaine de familles de colons (Tremblay 1944 : 28) venaient de s'y installer et les Innus qui y faisaient encore la chasse au loup-marin se virent plus ou moins forcés d'aller pratiquer cette activité et de monter leur campement ailleurs, c'est-à-dire aux Escoumins et dans les environs. La chasse au loup-marin n'en continua pas moins à Bon-Désir mais elle était pratiquée par de nouveaux arrivants, tels que les Boulianne, en complémentarité avec la chasse au béluga.

Au sujet du cycle annuel d'activités des « Montagnais de la mer », Mailhot (1996 : 326) écrit qu'ils passaient quelques mois de l'hiver à l'intérieur des terres à chasser le caribou et les animaux à fourrure, mais que le printemps et l'été étaient consacrés à chasser le loup-marin et les oiseaux migrateurs, et à faire la pêche au saumon et à la truite. Dans son article sur « L'exploitation du phoque par les Montagnais au XIX<sup>e</sup> siècle », Jacques Frenette présente de façon différente le cycle annuel des membres de la bande des Escoumins :

Dix familles montagnaises se rendaient à la pointe des Escoumins pour y exploiter le phoque à compter du mois de novembre, une fois les chasses au castor complétées. L'exploitation du phoque à la pointe pouvait parfois se prolonger jusqu'au mois de mars. Cependant, lorsque cette chasse ne donnait pas les résultats escomptés, des Montagnais retournaient en forêt pour s'y nourrir et piéger du gibier à fourrure. (Frenette 1990 : 6)

La consultation d'une partie de la correspondance des pères oblats ayant fait des missions ou séjourné aux Escoumins permet d'ajouter quelques informations supplémentaires à celles fournies par Mailhot et par Frenette. Dans une lettre écrite en 1846, le père Durocher mentionne qu'il a célébré la messe le

premier mai « aux Escoumains, dans un local préparé avec soin » et qu'une « vingtaine de familles indiennes, occupées à la chasse du loup-marin sur les plages voisines, s'y rendirent avec empressement » (Durocher 1846 : 112). Il ajoute que « Le bas prix des objets de commerce, la facilité d'obtenir à crédit, contribuent à attirer nos Indiens à cet établissement » (*ibid.* : 112-113). Pour sa part, en 1849, M<sup>sr</sup> Turgeon (ADQ 1849 : n.p.) mentionne que le père Durocher se propose de passer l'hiver aux Escoumins « pour être à la portée des sauvages que la chasse au loup-marin [*sic*] retient en grand nombre dans les parages ». En mars de l'année suivante, le père Arnaud (APO 1850 : n.p.) écrit sensiblement la même chose en ajoutant que la chasse est « cette année [...] très abondante ». En septembre de la même année, il mentionne avoir rencontré « plusieurs familles de sauvages qui avaient hiverné à la pointe de Bon-Désir, occupés à chasser le loup-marin » et qu'une « vingtaine de familles [...] s'étaient rendues aux Escoumains [*sic*], pour y passer les fêtes de Pâques » (Arnaud 1851 : 31). Finalement, en 1859, le même missionnaire donne un peu plus de détails sur la pratique de la chasse au loup-marin par les Innus en général :

Comme la chasse est le domaine particulier de nos sauvages, ils la font chaque jour, tantôt sur la mer et tantôt dans les bois. Sur la mer, c'est le loup-marin qui active leur intention ; ils en tuent plusieurs centaines par année. L'huile de cet animal est très recherchée pour les phares ; nos montagnais se nourrissent de sa chair ; elle n'a cependant rien de succulent ; il n'y a que la faim qui pourrait la faire trouver gustable à un canadien. Les sauvages en savourent l'huile, qui est bien bonne lorsqu'elle est faite avec soin. (Arnaud 1859 : 86)

Après le départ des pères oblats des Escoumins en 1862, leur correspondance ne contient malheureusement plus d'informations sur la chasse au loup-marin par les Innus de cet endroit.

Par contre, pour les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières du XX<sup>e</sup>, les rapports annuels des Affaires indiennes contiennent quelques bribes d'information sur cette activité qui s'est poursuivie pendant toute cette période avec des résultats généralement assez faibles en raison, semble-t-il, de la diminution de la population de phoques dans les environs des Escoumins. L'importance de la chasse au loup-marin dans l'économie de la petite communauté innue semble en déclin : elle n'est pas mentionnée chaque année et, lorsqu'elle l'est, elle apparaît après le piégeage des animaux à fourrure et même après les timides débuts d'une agriculture de subsistance. Ainsi, dans son rapport pour l'année 1901, l'agent des Affaires indiennes écrit : « La principale occupation des sauvages de cette peuplade, en hiver, consiste à faire la chasse aux animaux à fourrure, et en été, à agir comme guides pour les 'sportsmen' » (MAINC 1902 : n.p.). En plus de la diminution de la ressource, le travail dans les chantiers l'hiver et dans les scieries l'été expliquerait une certaine désaffection de la chasse au phoque. En 1906, l'agent entrevoit même l'abandon complet de cette activité dans un avenir rapproché : « Les occupations de ces sauvages sont très variées : ainsi en hiver, ils chassent pour avoir des fourrures, et tuent régulièrement quelques loups-marins ; mais, ces derniers deviennent de plus en plus rares ; le temps n'est pas éloigné où ils auront complètement disparu de cette localité. » (MAINC 1906 : 48)

La chasse au phoque est encore mentionnée comme « occupation » dans les rapports de 1908 et de 1909 et ne l'est plus par la suite, jusqu'en 1917, qui est la dernière année pour laquelle nous disposons de rapports annuels publiés pour chacune des



**Phoque du Groenland émergeant à travers la jeune glace ou « frasi »**  
(Photo : Paul Charest)

agences des Affaires indiennes. Dans les derniers rapports des agents, le travail salarié, l'horticulture et l'élevage apparaissent comme les « occupations » les plus prometteuses pour les membres de la bande des Escoumins. Pourtant, la chasse au loup-marin n'y a jamais été abandonnée et a même connu une nouvelle vigueur au xx<sup>e</sup> siècle, comme il sera démontré dans ce qui suit.

### **LA CHASSE AU LOUP-MARIN À LA PÉRIODE CONTEMPORAINE : DES ANNÉES 1930 À NOS JOURS**

Tel qu'indiqué au début du texte, la période que j'appelle « contemporaine » est celle qui est couverte en grande partie par les informations recueillies directement auprès de mes informateurs et de mon informatrice et par celles obtenues de leurs parents. Comme mon plus vieil informateur innu a près de 80 ans et qu'il a commencé à chasser vers l'âge de 12 ans, cela nous reporte aux années 1930. De même, les plus vieux chasseurs actifs étant dans la cinquantaine et chassant depuis quarante ans et plus, les informations qu'ils ont eues sur la chasse au loup-marin telle que pratiquée par leurs parents à la génération antérieure peuvent remonter à peu près à la même époque. Ce recul dans le temps nous permet de rejoindre à peu près les dernières informations contenues dans les rapports annuels des Affaires indiennes datant du début du xx<sup>e</sup> siècle.

De toute façon, au-delà de son importance moindre dans le cycle annuel des activités cynégétiques et halieutiques des membres de la bande d'Essipit, il semble bien que la façon de chasser le loup-marin soit demeurée sensiblement la même jusqu'à l'avènement de la chaloupe avec moteur hors-bord dans les années 1960. C'est pourquoi la période contemporaine de chasse au loup-marin a été subdivisée en deux temps : 1) la période de la chasse en canot ; 2) la période de la chasse en chaloupe à moteur.

Comme les chasseurs innus d'Essipit et ceux de la municipalité des Escoumins ont exactement les mêmes pratiques de chasse et qu'ils font équipe ensemble depuis aussi longtemps que l'on s'en souvient, comme ils font également partie des mêmes organisations de chasseurs et parlent tous le français, certaines données obtenues de chasseurs non autochtones seront aussi utilisées pour compléter celles provenant des chasseurs autochtones. Ces derniers sont au nombre de cinq : les seuls trois chasseurs commerciaux actuellement actifs, un vieux



**Départ pour la chasse, en canot**  
(Photo Association des chasseurs de loup-marin des Escoumins)

chasseur retraité depuis longtemps, et un apprenti chasseur qui a aussi abandonné cette activité après quelques essais.

### **LA CHASSE EN CANOT**

Toutes les personnes interviewées ont mentionné qu'autrefois, du temps de leurs parents et de leurs grands-parents, « tout le monde chassait pour la subsistance ». Pendant les années de crise alors qu'on avait peu d'argent, la viande de loup-marin était consommée en grande quantité plutôt que les viandes de porc ou de bœuf que l'on pouvait difficilement s'offrir. Le travail salarié saisonnier, à l'automne et au début de l'hiver comme bûcherons, et en été comme guides ou membres d'équipes d'exploration, permettait à beaucoup d'hommes d'avoir des périodes de temps libres à l'hiver et au printemps pour pratiquer la chasse au loup-marin, approvisionner en viande sa famille et ses parents, en plus d'en tirer un certain revenu par la vente des peaux et de l'huile.

Cette chasse se pratiquait en canot le long de la côte, en amont et en aval de la baie des Escoumins, en eau libre ou à travers les glaces selon les périodes de l'année et les conditions climatiques. Elle se faisait en hiver et au printemps, mais elle pouvait commencer aussi tôt que le début de décembre, car le phoque du Groenland, la seule espèce chassée pendant la saison froide, arrive à ce moment-là et repart vers la fin d'avril ou au début mai. Le phoque commun ou phoque d'été était aussi chassé par certains, mais aucun informateur innu n'a mentionné qu'il l'avait chassé ou qu'il connaissait un congénère l'ayant chassé.

L'embarcation communément utilisée était un canot de bois et de toile d'environ cinq mètres (16 pi) de longueur et d'environ 90 cm (3 pi) de largeur propulsé par des avirons en bois. Dans un temps assez lointain il était fabriqué localement, mais les informateurs qui l'ont utilisé avant le milieu des années 60 disent tous qu'il avait été acheté au « Village Huron ». Il s'agissait donc d'un canot de toile semblable à celui utilisé encore

aujourd'hui par les chasseurs et pêcheurs sportifs. Par contre, certains chasseurs euroquébécois utilisaient un canot en bois non entoilé, appelé localement « barge », de même longueur mais un peu plus large (environ 100 cm ou 40 po) et un peu plus haut. De fabrication locale et plus robuste, il était peint plutôt que recouvert de toile, et doté de tolets pour l'utilisation de rames. Il pouvait aussi être équipé d'une voile pour la chasse au béluga qui demande d'approcher la bête sans le moindre bruit de rames. Il s'agit donc d'une adaptation euroquébécoise du canot amérindien pour la chasse au béluga, que les Innus n'ont jamais pratiquée, semble-t-il. Comme tous mes informateurs innus m'ont dit n'avoir utilisé que le canot de toile, il semble donc que l'usage exclusif de celui-ci représente la seule différence notable dans la façon de chasser des Innus et des Euroquébécois à cette époque.

L'équipement de chasse proprement dit était limité et comprenait un fusil de calibre 12<sup>5</sup>, un gros harpon avec pointe en fer, détachable ou non, pour attraper le phoque avant qu'il ne coule, un long crochet recourbé avec poignée pour le hisser à bord en l'accrochant par la tête. Les cartouches utilisées étaient soit achetées, soit fabriquées par les chasseurs eux-mêmes et contenaient du « gros plomb *rough* » (chevrotine) de grosseur AAA ou AAAA. Étant de portée plus limitée, le fusil oblige les chasseurs à se rapprocher davantage de la bête à abattre ; par contre, en raison de la dispersion des plombs, il est plus efficace que la carabine lorsque la mer est quelque peu agitée et que l'embarcation bouge. Le harpon à tête détachable avait comme avantage que le gros manche d'au moins deux mètres de long attaché à la pointe par une corde, agissait comme flotteur quand une bête blessée tentait de plonger. Finalement, le crochet (ou « croc »), très recourbé et attaché par une corde, était fabriqué par le forgeron local en fonction des spécifications des chasseurs de façon à ce qu'il s'enfile bien dans un œil du phoque pour assurer une solide prise dans les os du crâne et remonter l'animal à bord ou le traîner derrière le canot.

Une équipe de chasseurs de loup-marin comportait uniquement deux personnes, des hommes généralement, mais des femmes pouvaient occasionnellement participer à la chasse. La principale division des tâches se faisait entre le tireur placé en avant du canot et le « rameur » ou avironneur placé en arrière. Si le rôle du tireur peut apparaître spontanément comme le plus important, des informateurs ont insisté sur celui tout aussi important du « rameur ». En effet, celui-ci doit faciliter la tâche du tireur dans son approche de l'animal et stabiliser l'embarcation au moment du tir. Un mauvais payeur pouvait empêcher un bon tireur de réussir son coup, affectant ainsi le rendement de la chasse. Le rameur devait aussi être assez fort physiquement, car c'est lui qui devait dépenser le plus d'énergie pendant la « sortie de chasse ». De son côté, le tireur devait être constamment aux aguets pendant plusieurs heures. Le plus souvent,



**Type de harpon utilisé pour la chasse au loup-marin, avec une peau de « gros barré » et un « blanchon » empaillé**  
(Éléments provenant de la collection personnelle de Rosaire Otis, exposés au Centre ArchéoTopo de Grandes-Bergeronnes. Photo Andrée Charest)

dans une même équipe les rôles étaient stables en fonction des habiletés et des préférences personnelles de l'un et de l'autre chasseur, mais on pouvait aussi alterner, occasionnellement.

La composition des équipes pouvait être très variable selon les années et au cours d'une même saison en fonction de la disponibilité de l'un ou l'autre coéquipier, la préférence allant au travail salarié. Bien que la plupart des chasseurs aient pendant un certain temps chassé régulièrement avec un même coéquipier, personne n'a mentionné avoir chassé uniquement avec le même partenaire. Il n'a donc pas été possible d'établir une liste valable des équipes de chasse pour cette période, mais il semble qu'il y a eu plus de chasseurs chez les Ross que chez les Moreau. Chez ces derniers, les noms de Michel et Edward ont été mentionnés, mais ce sont surtout les noms des frères Lauréat (décédé) et Louis, mon informateur le plus âgé, qui reviennent le plus souvent. Ils ont chassé ensemble, mais aussi avec Jacques Ross. Ce dernier fait partie d'une importante lignée de chasseurs de loup-marin, car son père David et ses oncles Ludger et Arthur étaient aussi des chasseurs en canot, de même que ses frères Jean-Noël et Gérard, encore actifs, comme nous le verrons plus loin.

Ces deux derniers, ont chassé ensemble et avec leur frère Jacques, mais ils ont aussi fait équipe à tour de rôle, pendant plusieurs années chacun, avec leur cousin Donald Tremblay. Lauréat et Louis ont été les derniers Moreau à chasser le loup-marin à la fin de l'époque des canots, mais la tradition s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui chez les Ross.

Les chasseurs se déplaçaient en canot le long de la côte sur des distances de quelques kilomètres en aval ou en amont du lieu de débarquement, dépendamment des marées, de l'état des glaces et surtout de la présence des loups-marins. Tel que relevé par Speck (1927 : 395), sur l'eau, contrairement à la terre ferme, il n'y avait aucun territoire de chasse réservé et tous les chasseurs pouvaient aller tirer le loup-marin où ils le voulaient. Comme les phoques étaient généralement en plus grand nombre au large, on pouvait s'aventurer jusqu'à « quatre ou cinq milles » (6 à 8 km) de la côte, mais il s'agissait d'une sortie plus risquée en raison de la lenteur de l'embarcation face aux changements climatiques rapides, surtout de la direction et de la force des vents, et des mouvements des glaces. Par contre, le canot avait l'avantage de pouvoir se « porter » sur les bancs de glace, ce qui permettait de regagner les espaces d'eau libre menant à la côte. L'orientation des vents et les marées étaient les facteurs écologiques dont il fallait surtout tenir compte. Le vent du « noroit » était particulièrement à craindre car il soulève la mer en grosses vagues et pousse les glaces – et éventuellement les chasseurs – vers le large plutôt que vers la côte. Malgré la fragilité de l'embarcation et des conditions climatiques parfois défavorables, selon tous les témoignages recueillis il n'y a jamais eu de décès de chasseurs innus par noyade. De mémoire, seuls deux frères Boulianne, de Grandes-Bergeronnes, ont péri

de cette façon à l'époque de la chasse en canot, alors que quatre autres, toujours des Boulianne, se sont noyés à la chasse au béluga. Selon les informateurs, la pratique de la chasse en canot dans les glaces en hiver et au printemps n'est pas considérée comme ayant été particulièrement dangereuse. On dit même que c'était une activité « plaisante », surtout au printemps lorsque la température et la mer étaient belles. Les raisons mentionnées pour l'avoir abandonnée sont liées soit au fait que ce n'était pas payant et que le travail salarié était préférable, soit au départ à l'extérieur pour des études ou autres raisons.

L'étape la plus délicate était de monter le loup-marin à bord du canot, embarcation qui chavirait facilement. Le tireur, aussi responsable de harponner la bête, devait hisser le haut du corps de celle-ci sur le devant (« pince ») du canot qui est fermé, puis, avec l'aide du pagayeur, il le faisait rouler sur la bordure du canot pour finalement le mettre à bord. Les plus gros individus étaient attachés par une corde et trainés jusqu'au lieu de débarquement. On ne pouvait embarquer plus de deux ou trois bêtes par voyage, dépendant de leur grosseur. Ainsi, une bonne journée de chasse pouvait rapporter trois loups-marins, et une très bonne, cinq ou six. Au total, selon leur habileté et le nombre de sorties en mer, une équipe de deux chasseurs pouvait capturer entre 30 et 80 loups-marins pendant une saison complète de chasse.

La composition des équipes de chasse se faisait essentiellement sur la base des liens de parenté : père-fils, oncle-neveu, frères, cousins, beaux-frères. Dans les deux premiers cas, on procédait ainsi pour l'apprentissage d'un jeune chasseur, mais celui-ci pouvait aussi apprendre d'un frère aîné. Des amis pouvaient aussi former une équipe mais, dans le cas d'une très petite communauté comme celle d'Essipit, autrefois, ceux-ci étaient aussi des parents, mais plus éloignés que les liens cités précédemment. Il n'a pas été fait mention d'une différence de plus d'une génération entre les coéquipiers, mais cela aurait pu être possible étant donné le jeune âge des apprentis chasseurs. En effet, cet apprentissage pouvait se faire aussi tôt qu'à 11 ou 12 ans, mais aussi un peu plus tard, vers 15 ou 16 ans. Certains accompagnaient des chasseurs dès l'âge de 8 ans comme troisième passager ; ils ne participaient pas à la chasse comme telle, mais en retiraient une connaissance visuelle et mentale comme première étape de leur apprentissage. De même, les futurs apprentis allaient très tôt aux sites d'embarquement pour aider les chasseurs à débarquer les prises et à les monter vers les habitations avec l'aide de gros chiens. Par la même occasion, les chasseurs encore actifs leur transmettaient oralement les premières règles et pratiques du métier de chasseur.

Selon les informations recueillies, à l'époque des canots, les chasseurs innus d'Essipit utilisaient principalement deux lieux pour l'embarquement et le débarquement. Le principal site était celui de la pointe Rouge, à environ un kilomètre en amont de la baie des Escoumins, qui fait maintenant partie de la réserve d'Essipit depuis que celle-ci a été agrandie il y a quelques années. Le fait qu'il soit toujours libre de glace même en plein hiver et que la profondeur de l'eau soit suffisante même à marée basse explique son utilisation privilégiée pour la chasse en hiver. On y avait même aménagé une tente, puis une cabane en bois rond pour se protéger du froid. L'autre site, identifié par référence à « l'épinette de M<sup>gr</sup> Bélanger », se trouve localisé un peu en aval du quai des traversiers et à environ 500 mètres de la baie des Escoumins. Il s'agit d'une plage de sable et de cailloux près de laquelle pousse une grosse épinette à environ 25 mètres du bord de l'eau. Cet arbre aurait 150 ou même



Site d'embarquement et de remisage des canots « à la grosse épinette de M<sup>gr</sup> Bélanger »  
(Photo Paul Charest)

200 ans, selon un informateur. La largeur de ses branches les plus basses atteint environ 10 mètres et, comme elles touchent presque le sol en ployant sous leur poids, elles formaient un abri naturel pour les chasseurs et leurs embarcations, au nombre de sept ou huit à l'époque. L'arbre se trouve situé sur un terrain qui appartenait à M<sup>gr</sup> René Bélanger, originaire des Escoumins et historien régional réputé, décédé à un âge avancé en l'an 2000. Ce site était surtout utilisé au printemps, au moment où les glaces flottantes ne pouvaient plus causer d'ennuis aux chasseurs. Il arrivait occasionnellement que les chasseurs partent ou surtout débarquent ailleurs, selon les conditions de glaces qui pouvaient les empêcher de revenir au lieu de départ.

Des sites de débarquement, les loups-marins tués étaient transportés vers les habitations des chasseurs avec l'aide de traîneaux tirés par un ou deux gros chiens. Là, dans un endroit un peu éloigné de la maison et situé près d'un hangar, ils étaient « décapotés », c'est-à-dire que l'on séparait de la carcasse la couche de gras et la peau, et l'on dépeçait les morceaux que l'on voulait consommer avant de donner les restes aux chiens. La peau était ensuite « dégraissée » avec un couteau, c'est-à-dire détachée de son gras, puis soigneusement grattée et mise à sécher au froid clouée au mur d'un hangar. Elle était ensuite vendue à un acheteur itinérant, souvent le même qui achetait les autres fourrures sauvages. Quelques peaux étaient gardées et tannées artisanalement, amincies et « repassées ». Quelques habiles couturières utilisaient aussi le cuir pour fabriquer des chaussures basses et sans talon appelées « souliers ».

Le gras était enfoui dans la neige et conservé ainsi jusqu'au printemps pour être transformé en huile au moment de la « fonderie ». Généralement, quelques chasseurs se réunissaient pour faire fondre ensemble le gras des loups-marins tués pendant l'hiver. À ce moment, le lard était découpé en petits morceaux et fondu dans de gros chaudrons ou « chaudières » de fonte posés au-dessus d'un feu de bois. L'huile était filtrée à plusieurs reprises avec un tissu jusqu'à ce qu'elle soit bien claire, puis elle était versée dans un ancien fût de gazoline ou « drum ». Localement l'huile de loup-marin était utilisée pour graisser les cuirs, particulièrement les « souliers » en cuir de caribou ou d'original. Cette huile était expédiée sur la rive sud de Saint-Laurent par le traversier local entre Les Escoumins et Trois-Pistoles, à des marchands de cette ville et de Rivière-du-Loup

ou à une tannerie non identifiée. La préparation de l'huile de loup-marin a cessé pendant les années cinquante, lorsque les marchés pour ce produit ont disparu. Le gras était alors brûlé dans un grand feu le printemps ou tout simplement abandonné aux goélands lorsqu'on dépeçait les phoques sur la plage. On mentionne que le gras était aussi utilisé comme combustible pour le poêle du camp de chasse à la pointe Rouge ou dans ceux des hangars, mais l'odeur de la fumée en était fort désagréable. Il en était de même au moment de la « fonderie ».

L'hiver, la viande de loup-marin était consommée fraîche et on pouvait aussi la conserver congelée pour consommation ultérieure avant la période de dégel. Au printemps, on pouvait la fumer pour la manger un peu plus tard. On n'en consommait pas durant l'été, ni à l'automne avant le début de la nouvelle saison de chasse. La viande de loup-marin était très appréciée des « anciens » et tout le monde en mangeait, semble-t-il. À peu près toutes les parties étaient consommées, préparées selon différentes recettes transmises aux générations actuelles qui seront présentées dans la prochaine partie.

### LA CHASSE EN CHALOUPE À MOTEUR

L'utilisation de la chaloupe à moteur hors-bord pour chasser le loup-marin a commencé vers le milieu des années 1960, sans qu'il soit possible de donner une année exacte. Elle s'est répandue très rapidement en l'espace de quelques années, de telle sorte que la chasse en canot de toile aurait été abandonnée définitivement avant le début des années 1970. Les premières chaloupes étaient de petites dimensions, ayant exactement la même longueur que les canots et les « barges ». Elles étaient fabriquées soit en aluminium, soit en bois. Les premiers moteurs utilisés pour ces chaloupes étaient aussi de faible puissance, soit des 10, 15 ou 20 « forces », car celles-ci ne pouvaient en supporter de plus gros. C'est pourquoi on abandonna rapidement les chaloupes en métal pour de plus grosses chaloupes en bois construites localement en fonction de la navigation dans les glaces. Leurs membrures sont plus fortes et plus nombreuses, le contreplaqué qui les recouvre est plus épais (1/2 ou 3/4 de pouce, soit environ 13 mm et 19 mm, selon la grosseur de la chaloupe), les clous sont aussi plus rapprochés (distance de 3 à 5 cm). De même, les côtés extérieurs sont recouverts d'une tôle d'aluminium clouée (distance de 3 cm) pour mieux les protéger de la friction des glaces. Les principaux constructeurs de chaloupes mentionnés sont des membres de la famille Otis de Bergeronnes – connus localement pour être de grands chasseurs de loups-marins – mais certains chasseurs innus ont à l'occasion construit leur propre chaloupe. Les chaloupes utilisées aujourd'hui par les chasseurs d'Essipit et des Escoumins peuvent avoir jusqu'à 24 pieds (environ 7 m) de long, six de large et au moins quatre de haut et contenir jusqu'à une trentaine de loups-marins. Les moteurs qui propulsent ces grosses chaloupes peuvent avoir jusqu'à 200 « forces » et coûter plus de 10 000 \$. Un plus petit moteur d'appoint en cas de panne fait aussi partie de l'équipement habituel, surtout si on a l'intention d'aller chasser loin du lieu de départ. Un réservoir métallique séparé approvisionne le moteur en carburant et on peut ajouter en plus un bidon de plastique plein d'essence de réserve.

L'équipement de chasse comprend un fusil de calibre 12 et une carabine, généralement de calibre .22-250, une longue gaffe fabriquée avec un tuyau d'aluminium d'environ quatre mètres muni de « crocs » – c'est-à-dire un gros hameçon à trois branches – à une des extrémités et un crochet du même type



Chaloupes et treuil au lieu d'embarquement « en bas de chez Ligori »  
(Photo Paul Charest)

que celui utilisé lors de la chasse en canot. La chasse se fait maintenant surtout à la carabine munie d'un télescope car on peut tirer le phoque à plus grande distance, soit jusqu'à 300 pieds (90 m), et l'atteindre à la tête, ce qui n'abîme pas la peau comme le font les plombs des fusils. Occasionnellement, on utilise le fusil lorsque la mer est agitée ou que la chaloupe bouge lorsqu'elle est rattrapée par ses propres vagues. La gaffe a remplacé le harpon car elle a une plus longue portée et elle n'abîme pas non plus la peau, le loup-marin tué étant attrapé par la tête plutôt que par une partie du corps. Le crochet a toujours la même fonction, c'est-à-dire celle de monter la bête dans l'embarcation, mais il est doté d'un manche avec une poignée et n'est plus attaché par une corde. Comme les bords des chaloupes sont beaucoup plus hauts que ceux d'un canot, on a ajouté sur leur côté droit, aux environs du tiers arrière, une glissoire métallique fixée par des charnières permettant de hisser le phoque plus facilement, opération qui nécessite toujours la conjonction des efforts du tireur et du conducteur de l'embarcation. Une nouvelle pièce d'équipement est apparue il y a quelques années : il s'agit d'une radio portative de type « CB » dont toutes les chaloupes sont maintenant équipées et qui permet aux équipes de demeurer en contact les unes avec les autres et de se secourir mutuellement en cas de difficulté. Finalement une paire de rames de secours, des vestes de sauvetage, des fusées de détresse et un contenant de plastique servant d'écope complètent l'équipement.

Les équipes sont toujours composées de deux chasseurs qui ont à peu près les mêmes fonctions et nécessitent les mêmes compétences que pour la chasse en canot. Le tireur doit être précis et le « chauffeur » doit bien contrôler la vitesse pour éviter de freiner trop brusquement et de déstabiliser le tireur en causant de la vague. La façon de composer les équipes de chasse n'a pas vraiment changé, étant toujours basée sur des liens de proche parenté. À l'hiver 2002, il n'y avait que trois Innus qui pratiquaient la chasse commerciale au loup-marin : les frères Gérard et Jean-Noël Ross et le fils de ce dernier, Gilles. Deux autres fils de Jean-Noël, Martin et Steve, chassaient aussi régulièrement il y a quelques années, mais les emplois qu'ils ont occupés durant les deux derniers hivers en ont fait des chasseurs occasionnels de fin de semaine. Jean-Noël Ross fait équipe avec son fils Gilles depuis plusieurs années. Dans le passé, il a fait équipe avec son cousin Donald Tremblay. C'est



**Site d'embarquement de « l'anse à Lepage »**  
(Photo Paul Charest)



**Remisage des chaloupes à « l'anse à Lepage »**  
(Photo Paul Charest)

actuellement Gérard Ross qui chasse avec ce dernier, lequel est aussi son cousin. Quelques autres Innus chassent occasionnellement, mais je n'ai pas d'information sur la composition plutôt informelle de ces équipes.

Il y a deux catégories de permis de chasse au loup-marin octroyés par Pêche et Océans Canada : professionnel et de subsistance. Le premier permet d'abattre un nombre illimité de bêtes à des fins commerciales, alors que le second limite à six le nombre de captures à des fins alimentaires. À peu près tous les chasseurs, même occasionnels, ont un permis de chasse professionnel, car il est assez facile de tuer plus de six loups-marins lors d'une seule sortie en mer. Ceux qui chassent régulièrement pour en tirer des revenus font la distinction entre les « vrais chasseurs » qu'ils sont et ceux qui le font à l'occasion plutôt « pour le sport » ou pour récolter « quelques filets pour manger ». Les principales raisons apportées pour expliquer le petit nombre de « vrais chasseurs » sont celles du coût de l'équipement et des faibles revenus que l'on peut en tirer, étant donné la situation des marchés des produits du phoque. Les chasseurs estiment entre 8 000 \$ et 15 000 \$ la valeur de tous les équipements qu'ils utilisent pour la chasse au loup-marin, les items les plus chers étant bien sûr le moteur (quelques milliers de dollars selon la puissance) et la chaloupe (au moins 2 000 à 3 000 \$, à moins qu'on la fabrique soi-même). Ces dépenses d'investissement, ainsi que les dépenses courantes telles que la gazoline, l'huile à moteur et les munitions, de même que les revenus des ventes des captures sont généralement partagés également entre les deux membres d'une équipe.

Les lieux d'embarquement et de débarquement ont aussi changé. Ceux mentionnés pour la période précédente ont été abandonnés, soit parce qu'ils ne conviennent plus à la chasse en grosse chaloupe, comme c'est le cas de la pointe Rouge, soit parce que des chalets y ont été construits à proximité et que les activités de dépeçage sur les plages ne sont pas tolérées par leurs propriétaires. Ces lieux peuvent même varier d'une année à l'autre. La première fois que je suis allé en mer, en janvier 1998, avec une équipe de chasseurs, celle de Gérard Ross et Donald Tremblay, les départs avaient lieu à partir d'un rocher situé « en bas de chez Ligori », non loin à l'ouest du site du radar de la Garde côtière. Deux équipes de chasseurs y utilisaient alors un plan incliné en billes de bois et un treuil mécanique pour descendre et remonter leurs chaloupes. Pendant les saisons de

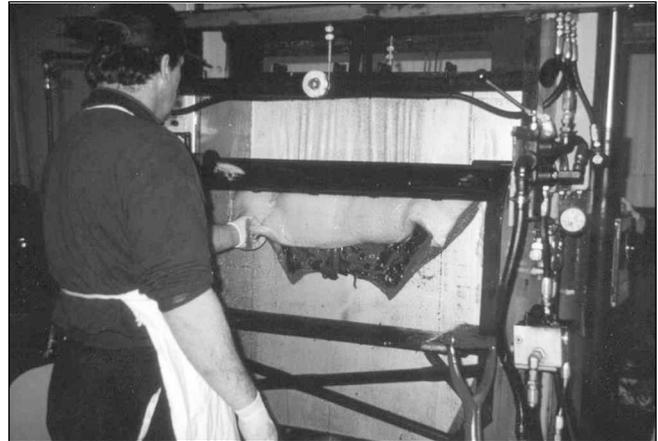
chasse de 2001 et 2002, le départ et l'arrivée des équipes de chasseurs se faisaient exclusivement à l'anse à Lepage, une petite plage de gros cailloux ronds localisée un peu en amont de la pointe Rouge. Encore là, on avait besoin d'un treuil mécanique ou d'un tracteur pour tirer les embarcations, ou encore des efforts conjugués de plusieurs hommes.

La seule espèce de loup-marin chassée demeure le phoque du Groenland, mais la saison de chasse est maintenant réglementée par le gouvernement fédéral : elle commence le 15 novembre pour se terminer le 30 avril. Il est permis de chasser le phoque gris à l'automne, mais on ne le fait pas, et la chasse au phoque commun est maintenant interdite. Localement, le phoque du Groenland porte différents noms, surtout selon son âge indiqué par la couleur de son pelage : phoques « plaqués » pour les jeunes phoques de moins de quatre ans qui ont des taches noires sur le dos; « barrés » pour ceux qui ont une marque noire sur le dos semblable au cadre des anciennes harpes, d'où leur appellation anglaise de *harp*, aussi connue localement mais rarement utilisée; « flûtes » pour les femelles qui ont mis bas sur la banquise au milieu du golfe et qui reviennent très amaigries pour s'accoupler à nouveau avec des mâles. Pour être plus précis au sujet de l'âge et de la grosseur, on peut aussi utiliser des termes composites comme « petits plaqués », « gros barrés » ou encore « cœurs », expression qu'on dit originaire des îles de la Madeleine. Le terme « blanchon » pour le nouveau-né se tenant sur les glaces pendant la période d'allaitement est aussi connu mais, comme on n'en voit jamais dans les environs, on n'a pas souvent l'occasion de l'utiliser. Il en est de même pour le terme « guenillou » aussi originaire des îles, et qui désigne le jeune loup-marin lorsqu'il perd son pelage de « blanchon » ou nouveau-né, après environ un mois.

L'utilisation des grosses chaloupes avec moteur hors-bord a rendu la chasse beaucoup plus productive, parce que les chasseurs peuvent se déplacer beaucoup plus facilement vers les endroits où sont les gros troupeaux ou « brassées » de loups-marins. Ainsi une bonne journée de chasse signifie une récolte d'au moins une vingtaine de bêtes. Dans une saison, le tableau de chasse des bonnes équipes qui sortent en mer régulièrement peut s'élever à environ 300 captures. La meilleure année de chasse qui m'ait été mentionnée pour l'ensemble des chasseurs des deux communautés jumelles aurait produit un grand total d'environ 3 000 loups-marins. Mais lors des saisons 2001 et 2002,



**Débarquement de loups-marins au site « en bas de chez Ligori » par Gérard Ross (avant-plan) et Donald Tremblay (Photo Paul Charest)**



**Machine à « dégraisser » les peaux de loup-marin (Photo Andrée Charest)**

le nombre des prises n'a pas dépassé 1 000 bêtes. Une des principales raisons en serait le mauvais temps qui a tenu les chasseurs inactifs pendant de longues périodes, en particulier les vents qu'on dit plus fréquents que par le passé. De même, la rareté des champs de glaces attribuable aux hivers plus doux permet aux loups-marins de se disperser davantage en mer tout en réduisant leurs possibilités de monter sur les banquises flottantes où ils sont beaucoup plus faciles à tuer en grande quantité à la carabine. Ainsi, le nombre de sorties en mer aurait diminué environ de moitié ces dernières années, par rapport à un estimé d'une soixantaine pour les saisons où les conditions climatiques étaient plus favorables qu'aujourd'hui. Malgré la grosseur des chaloupes, les chasseurs affirment ne pas vouloir prendre de risques inutiles et ne pas sortir en mer lorsque le vent souffle trop fort. On ne rapporte aucun accident tragique survenu en chaloupe, mais certains incidents ont failli mal tourner en raison de pannes de moteur ou de la hauteur du bord des chaloupes qui rend difficile d'y remonter si on tombe à l'eau.

Les trois chasseurs « professionnels » innus actuellement actifs ont fait et font encore partie des deux coopératives qui ont été successivement propriétaires de l'usine où se fait habituellement la transformation des loups-marins capturés. En temps normal, les bêtes sont transportées en camionnette du lieu de débarquement jusqu'à cette usine située le long de la route 138, à l'entrée du village des Escoumins, où elles sont dépecées soit à l'extérieur, ce qui serait le cas le plus souvent en raison de l'odeur, soit, occasionnellement, à l'intérieur. La séquence de transformation du loup-marin à l'usine commence par les opérations décrites précédemment : le « décapotage » et le « dégraisage ». Le « décapotage » se fait toujours à la main, mais le « dégraisage » est effectué avec une machine spéciale ou « dégraisseuse », achetée aux îles de la Madeleine. Le travail est ainsi plus rapide et de meilleure qualité, les peaux n'étant pas abîmées par des coups de couteau comme cela arrivait à l'occasion dans le passé. Par la suite, la peau est nettoyée des restes de graisse avec un grattoir, lavée, essorée, pliée et entreposée dans un bac de saumure en attendant d'être expédiée à un acheteur. Le gras recueilli lors du « dégraisage » est mis dans des fûts de plastique et vendu à un récupérateur de déchets d'animaux, l'entreprise Alex Couture de Charny.

Sur la carcasse, les chasseurs prélèvent surtout les filets et d'autres parties comme le foie et le cœur des jeunes phoques,

qu'ils conservent à des fins personnelles. Les viscères sont récupérés et sont mélangés à du sang, du gras et même des os, pour fabriquer des appâts à ours, vendus à des pourvoyeurs dans de petits contenants en plastique qu'ils n'ont qu'à suspendre à des sites d'appâtage. Le reste de la carcasse peut être transformé en viande hachée par un puissant broyeur industriel, mais il n'y a plus actuellement d'acheteurs – des éleveurs de visons par exemple – pour ce genre de produit. Les parties génitales des mâles, qui sont vendues à des « Asiatiques », sont aujourd'hui mises à congeler dans une chambre froide spéciale à l'entrée de laquelle sont appliquées des normes d'hygiène très strictes. Il n'y pas très longtemps, elles étaient séchées de façon artisanale, mais les résultats étaient médiocres et on a déjà perdu la récolte de toute une saison. Finalement le reste de la carcasse et toutes les parties qui ne trouvent pas preneur sont au nombre des déchets recueillis par le récupérateur. En 1999, lorsque la coopérative Transloup était fonctionnelle, les loups-marins capturés par une équipe de chasseurs lui étaient vendus entiers ou « ronds » pour des prix variant selon leur catégorie de grosseur et leur sexe, les plus payants étant les « gros barrés » de sexe masculin, en raison de leurs parties génitales, dont la valeur équivalait à celle du reste de l'animal. À titre d'exemple, en 1998 un « gros barré » valait 32 \$, dont 16 \$ pour les parties génitales. La valeur moyenne des mâles, des femelles et des jeunes étant d'environ 20 \$, une bonne équipe de chasseurs pouvait alors obtenir un revenu brut d'environ 6 000 \$ pour la capture de 300 loups-marins.

Avant l'ouverture de l'usine et lorsqu'il n'y a pas de marché pour les produits de loup-marin à l'exception de la peau, le gras et la carcasse étaient jetés à la mer ou abandonnés sur la plage aux goélands. À part la peau, seules les parties prélevées pour la consommation locale étaient conservées. Selon plusieurs chasseurs, il y a une assez grande consommation locale de la viande de loup-marin, surtout le filet et le foie. Il n'y a cependant pas de marché extérieur pour la viande de loup-marin, en raison des très sévères normes d'hygiène imposées par les deux paliers de gouvernement (ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation du Québec et Santé Canada) pour toutes les viandes destinées à la consommation humaine.

La tradition culinaire locale d'Essipit et des Escoumins comporte de nombreuses recettes, dont certaines ont fait l'objet d'une publication par la secrétaire de l'Association des

chasseurs de loup-marin des Escoumins, madame Marie-Lise Deschênes (n.d.). Si le simple steak de filet de loup-marin est aujourd'hui bien apprécié, les anciennes recettes comprennent le « chiard » ou hachis, la fricassée, le rôti d'épaule, les boulettes de viande hachée, le cœur en sauce, le foie aux oignons, les côtelettes servies avec des patates jaunes, la tourtière, le cipâte, la saucisse fumée préparée selon une « vieille recette indienne », etc. Des recettes davantage à la mode sont le loup-marin bourguignon ou en brochettes. Dans le passé, alors que l'on en fabriquait encore, l'huile de loup-marin pouvait être utilisée pour frire les beignes. Pour certains informateurs, à peu près tout se mange dans le loup-marin, y compris les rognons, l'estomac et la tête, en particulier la cervelle. Les hommes en seraient plus friands que les femmes, et le fait que celles-ci ne veulent pas en manger ni en préparer restreindrait le nombre de fois qu'un chasseur puisse en manger. Ce serait d'ailleurs surtout au début de la saison de chasse qu'on en mange le plus souvent, la consommation diminuant au fur et à mesure qu'on se sent « bourré ».

Comme par le passé, personne ne mange de viande de loup-marin pendant l'été et on attend au début de la prochaine saison de chasse, soit à la fin de décembre, pour recommencer à la mettre au menu. C'est pourquoi la mise en conserve de la viande de loup-marin n'a jamais été pratiquée localement.

D'autres parties du loup-marin sont utilisées à des fins artisanales : la peau, les dents et les griffes. Le conseil de bande d'Essipit possède un atelier et une boutique d'artisanat où sont fabriqués et vendus quelques objets en peau de phoque : des loups-marins miniatures de quelques centimètres de longueur, des porte-clés, des porte-monnaie, des mitaines, et un vêtement de poupée. Toutefois, les peaux utilisées pour leur fabrication ne sont pas achetées des chasseurs locaux mais de tanneries établies à l'extérieur de la région. Il existe dans la municipalité des Escoumins une tannerie artisanale (Aux trois phoques) qui traite les peaux de loup-marin ainsi que d'autres peaux d'animaux sauvages, mais son propriétaire et seul artisan nous a dit ne pas pouvoir répondre à de grosses commandes de peaux traitées. Des artisanes innues engagées par le conseil de bande fabriquent ces menus objets en loup-marin pour la vente aux touristes, mais leur principale production est celle de mocassins fabriqués en peau de bovin plutôt qu'en peau de caribou ou de loup-marin comme autrefois. Depuis 2002, la boutique d'artisanat d'Essipit vend aussi des petits loups-marins en peau posés sur un caillou, qui sont fabriqués par une entreprise artisanale appelée Loup-phoque, récemment rachetée de ses propriétaires de Québec par quelques actionnaires des Escoumins, membres de la coopérative Les Quatre Mains. De plus, deux chasseurs d'Essipit approvisionnent occasionnellement en griffes et en dents de loup-marin les artisans de la boutique Les Gros Becs de Baie-Sainte-Catherine qui les utilisent pour la fabrication de pendentifs, de colliers et de bracelets. Une autre couturière innue, Claudette Ross, épouse de Jean-Noël, fabrique



**Salage d'une peau de phoque du Groenland pour sa conservation par Gilles Ross à l'usine Transloup (Photo Andrée Charest)**

de temps en temps des pièces de vêtement en peau de phoque, des pantoufles, des mitaines et des chapeaux. Dans l'ensemble, cependant, la production artisanale à partir de produits du phoque occupe peu de place dans l'économie de la communauté d'Essipit et ne reflète pas l'importance passée et même actuelle du loup-marin dans l'économie et la culture de cette communauté.

Comme leurs partenaires euroquébécois, les chasseurs innus sont sensibles aux campagnes antichasse orchestrées par certaines organisations écologistes (Greenpeace, IFAW). C'est pourquoi ils veulent éviter le plus possible d'attirer l'attention des médias à sensation sur leurs activités. De plus, ils sont assez précautionneux vis-à-vis des personnes qui désirent prendre des photos lorsqu'il y a du sang dans les chaloupes ou sur les lieux de dépeçage. Ils justifient la poursuite de leurs activités d'abord par la tradition ancienne de leurs parents, grands-parents et autres ancêtres, et aussi par la nécessité tout au moins de maintenir la population de phoques du Groenland dans les eaux canadiennes de l'Atlantique Nord à son niveau actuel d'environ cinq

millions d'individus. L'état des stocks des autres ressources marines est une préoccupation qu'ils affichent ouvertement, car on considère que la pêche est une activité économique importante pour les deux communautés d'Essipit et des Escoumins qui possèdent cinq bateaux de pêche au total, de même que pour la sous-région de la Haute-Côte-Nord, dont elles font partie. Ainsi, les chasseurs de loup-marin et les pêcheurs de crustacés et de poissons de fond sont tous d'accord pour accuser les phoques d'être responsables de la quasi-disparition de certaines espèces marines comme la morue. Les chasseurs de loup-marin des deux localités considèrent donc qu'ils ont un rôle à jouer dans la régulation de l'équilibre écologique des différentes



**Objets en peau de loup-marin en vente à la boutique d'artisanat d'Essipit (Photo Andrée Charest)**

espèces marines et ils souhaitent même pouvoir capturer davantage de phoques pour diminuer sa prédation aux dépens d'espèces comestibles et commerciales.

### LES REGROUPEMENTS DE CHASSEURS

Tel que mentionné antérieurement, les trois chasseurs d'Essipit encore très actifs dans la chasse au loup-marin font partie d'une coopérative. Du temps de la chasse en canot, les chasseurs n'étaient pas organisés de façon formelle, mais s'entraidaient et s'échangeaient des services. La première organisation formelle à laquelle ils ont adhéré est la coopérative Les Artisans de la mer qui a eu une brève existence à la fin des années 70 et au début des années 80. Elle regroupait à la fois des pêcheurs de crustacés et de poissons de fond et des chasseurs de loup-marin. Certains de ses anciens membres encore actifs dans la chasse au phoque ont surtout mentionné comme principale activité le séchage des peaux sur des cadres afin d'assurer une meilleure qualité pour la vente sur le marché, qui était à ce moment en pleine dépression par suite du boycott des États-Unis et de l'Union européenne. Cette première coopérative a rapidement disparu, victime de problèmes économiques, mais la bâtisse de la petite usine qu'elle avait fait bâtir du côté ouest de la baie des Escoumins existe toujours.

Vers la fin des années 80, dans la foulée du rapport Malouf (Commission... 1986) sur la chasse au phoque, le gouvernement fédéral a décidé d'injecter des sommes importantes dans la relance de cette activité. Informés de cette situation devenue plus favorable, des chasseurs des Escoumins et d'Essipit ont fondé en 1987 l'Association des chasseurs de loup-marin des Escoumins pour pouvoir bénéficier des programmes d'aide fédéraux, en particulier pour la formation et l'aide à la production de viande de loup-marin. C'est ainsi qu'environ 500 000 \$ ont été investis en quelques années dans la relance d'une activité économique ancestrale alors menacée. L'amélioration des compétences dans le traitement des peaux étant jugée prioritaire pour accroître la plus-value des produits du phoque, l'association a organisé en 1988-89, conjointement avec Pêches et Océans Canada et avec le ministère de l'Éducation du Québec, trois séries de cours : préparation (tannage) des peaux de phoque et de la fourrure sauvage sur une période de vingt semaines; confection des peaux (couture, artisanat) sur une période de seize semaines; préparation du cuir sur une période de huit semaines. Une quarantaine de personnes au total ont suivi ces cours, mais certaines en ont suivi plus qu'un. La majorité étaient des Euroquébécois, mais au moins trois Innus les ont suivis aussi. Pendant la période de formation, les participants pouvaient continuer à recevoir leurs allocations d'assurance-chômage ou de bien-être social, alors que toutes les autres dépenses pour les locaux, le matériel, les formateurs étaient assurés par les subventions reçues par l'association.

Ce processus de relance a aussi mené à la création en 1990 d'une entreprise privée (Les produits de transformation du loup-marin) dont la période d'activité s'est limitée à environ deux années, la mise en marché des produits du phoque rencontrant toujours les mêmes difficultés. Elle était la propriété de quarante-neuf membres actionnaires ayant investi chacun 200 \$, dont quelques Innus. Cette entreprise était complètement indépendante de l'association, mais leur membership réciproque comprenait en grande partie les mêmes personnes.

En 1994, après deux années de « flottement », selon l'expression d'un informateur, une nouvelle coopérative, nommée Transloup, a été formée par treize sociétaires – dont Gérard,

Jean-Noël et Gilles Ross – qui ont investi un capital total de 40 000 \$ à même les sommes d'argent perçues par les chasseurs pour la production de viande de loup-marin. Dès le départ, la coopérative a reçu l'aide de l'association qui, de son côté, recevait des subventions fédérales pour l'achat de l'usine et d'équipements de transformation du loup-marin. Jean-Noël Ross fut vice-président de cette coopérative vers la fin de son existence. À la suite de nouvelles difficultés financières, celle-ci s'est transformée en 2001 en une coopérative de solidarité multi-ressources baptisée Les Quatre Mains, qui a hérité de tous les actifs de la précédente, c'est-à-dire l'usine et tout son équipement, les sociétaires étant tous demeurés les mêmes. En 2001 et en 2002, la coopérative a obtenu des subventions à l'emploi pour engager des chasseurs pour des projets visant à relancer la chasse sur de nouvelles bases (division du travail entre chasseurs et dépeceurs, utilisation d'un bateau collecteur en mer et dépeçage à bord), ainsi que la fabrication de nouveaux produits (projet d'analyse d'échantillons de gras pour la transformation en huile). Deux chasseurs innus ont travaillé sur ces projets, mais ceux-ci ont malheureusement commencé trop tard, soit à peine deux mois avant la fin de la saison de chasse, et un mois avant le début de celle de la pêche au crabe à laquelle les deux frères Gérard et Jean-Noël Ross participent, le premier étant propriétaire d'un crabier. Par ailleurs, ces programmes d'emploi et, en dehors de ceux-ci, la possibilité pour les chasseurs de comptabiliser les heures passées à l'acquisition et à la transformation du loup-marin leur permettent souvent d'atteindre le nombre total d'heures requis pour bénéficier des prestations du programme fédéral d'assurance-emploi.

L'Association des chasseurs de loup-marin est toujours demeurée active à travers toutes ces années de changements dans l'organisation de la mise en marché des produits de la chasse. Elle avait plusieurs dizaines de membres en règle à la fin des années 90 (par exemple 73 en 1999, selon la secrétaire), mais le nombre de ceux-ci aurait diminué à une vingtaine par la suite. Elle demeure toutefois l'organisme représentant les chasseurs auprès des organisations gouvernementales, comme le bureau régional de Pêches et Océans Canada à Sept-Îles, l'ancienne Fédération québécoise des chasseurs de loup-marin et la nouvelle Table-filière des pêches du Québec, section loup-marin. Aucun chasseur innu n'a cependant participé aux rencontres de ces organismes.

### L'AVENIR DE LA CHASSE AU LOUP-MARIN À ESSIPIT ET AUX ESCOUMINS

Les Innus d'Essipit sont actuellement les seuls Innus de la Côte-Nord à poursuivre sur une base commerciale l'activité ancestrale de la chasse au loup-marin, autrefois assez largement pratiquée à des fins de subsistance et monétaires par plusieurs autres groupes amérindiens tout au long de ce littoral, comme le démontrent entre autres Jacques Frenette (1996, 1990) et Robert Comtois (ce numéro). Nous avons vu aussi qu'ils n'étaient plus très nombreux – tous des Ross proches parents – à s'y adonner de façon active. La chasse au phoque a donc l'apparence d'une activité traditionnelle menacée, comme elle semble l'avoir été au début du xx<sup>e</sup> siècle selon certains rapports des Affaires indiennes. En effet, deux des trois « vrais chasseurs » identifiés ne sont pas loin de l'âge de la retraite et la relève est peu nombreuse car, à ma connaissance, un seul jeune chasseur se montre intéressé, mais il ne possède pas pour le moment l'équipement nécessaire pour chasser en mer en plein hiver. Malgré les efforts marqués de quelques leaders locaux des

Escoumins pour rendre économiquement rentable la chasse au loup-marin, cet objectif est encore loin d'être assuré. La raison principale semble être reliée aux marchés – les « débouchés » comme on dit localement – pour les différents produits du loup-marin, qui ne sont pas suffisamment nombreux et lucratifs. On compte encore beaucoup sur l'aide des deux paliers de gouvernement, mais ceux-ci sont plus circonspects, voyant que les sommes importantes investies dans le passé n'ont pas donné tous les résultats escomptés. La coopérative Les Quatre Mains dont font partie les trois chasseurs « professionnels » innus a maintenant des partenaires et clients chinois, mais ceux-ci ont des demandes, en termes de quantité et de qualité de produits, que les chasseurs et la coopérative ne peuvent rencontrer pour le moment. En 1999, il y avait huit équipes, donc environ seize « vrais chasseurs » résidant dans les localités des Escoumins et d'Essipit, qui ont rapporté approximativement deux mille loups-marins à l'usine de transformation Transloup. En mars 2002, il n'y avait plus que quatre équipes, comprenant trois Innus, à chasser régulièrement, et les captures totales étaient seulement de quelques centaines de loups-marins, ce qui compromet énormément la rentabilité de l'usine.

Il est bien certain que si la nouvelle coopérative ne réussissait pas à prendre son essor et que l'usine fermait définitivement ses portes, la chasse au loup-marin à Essipit et aux Escoumins en subirait les contrecoups et deviendrait une activité ancestrale sinon révolue, du moins réduite à une activité sportive occasionnelle. Les mouvements écologistes qui ont voulu bannir la chasse au phoque dans les années 1970 et qui manifestent encore à chaque saison de chasse printanière dans le golfe du Saint-Laurent en sont au moins indirectement responsables, car leurs incitations au boycott des produits du phoque aux États-Unis et en Europe ont fait chuter énormément les prix. En conséquence, les chasseurs québécois des îles de la Madeleine, de la Basse-Côte-Nord et des Escoumins/Essipit/Grandes-Bergeronnes, où la chasse commerciale du phoque est encore active, ne peuvent plus en tirer des revenus valables justifiant aux yeux de la plupart les investissements qu'elle occasionne. Cette constatation est aussi celle de la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada dans son rapport de 1986, de même que celle de George Wenzel (1991) plus particulièrement pour les chasseurs inuits de l'Arctique canadien. Toutefois, la hausse marquée du prix des peaux en 2001 et 2002 viendra peut-être donner un nouveau souffle à une activité économique très ancienne maintenant en péril.

## Notes

1. L'utilisation récente du nom « Essipit » pour désigner l'ancienne bande et réserve « des Escoumins » et le fait que la chasse au loup-marin est aussi pratiquée dans la communauté blanche du même nom m'incitent à utiliser les deux noms pour localiser spatialement cette pratique. Par ailleurs, la seconde appellation sera utilisée dans le texte chaque fois qu'elle réfère à l'utilisation qu'on en faisait dans des documents historiques. Au début de ma recherche sur le terrain, il y avait quelques chasseurs « professionnels » de loup-marin encore actifs résidant dans la municipalité de Grandes-Bergeronnes, mais si près des limites de celle des Escoumins qu'on les associe le plus souvent à cette dernière. Je tiens à remercier les membres des coopératives Transloup et des Quatre Mains, et plus particulièrement Donald Tremblay, Gérard Ross, Gilles Létourneau et Pierre Laurencelle, pour leur précieuse collaboration.
2. Voir en particulier l'article de Plourde et Gates, dans ce numéro, pour la description des espèces de phoques chassées, et celui de

Castonguay au sujet de la place de la chasse à ces mammifères dans le cycle annuel des activités des Innus.

3. Cette expression signifie que les entreprises de la bande sont administrées de façon à faire des profits qui sont réinvestis dans d'autres activités produisant elles aussi des retombées pour l'ensemble de la communauté sous forme d'emplois saisonniers ou permanents.
4. Même si le terme « pêche » est utilisé ici et un peu plus loin, ce qui en principe devrait impliquer l'utilisation de filets pour la capture du loup-marin, il s'agit certainement de chasse au fusil. Par ailleurs, comme le phoque était autrefois considéré comme un poisson, cela peut aussi expliquer un usage apparaissant aujourd'hui inapproprié.
5. Des fusils de calibre 10 ont été utilisés pendant quelques saisons de chasse dans les années 1960 mais ils n'ont pas donné satisfaction.

## Documents d'archives

ADQ = ARCHIVES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC, 1849 : « Turgeon à Honorat, Grande-Baie, 6 août 1849 ». 210-A, Registre des lettres, vol. 22 : 601-602.

ANC = ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, env. 1677 : Louis Nicolas : *Traité des animaux à quatre pieds terrestres et amphibies, qui se trouvent dans les Indes occidentales, ou Amérique septentrionale*, Suppt fo. 369, bobine F 1614, photocopie.

ANQ = ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 1733 : « Mémoire sur toutes les parties de la régie du domaine d'occident en Canada » de l'intendant Gilles Hocquart, Archives françaises des colonies. Nouvelle-France, microfilms, série C11A, vol. 59.

—, 1851-1901 : Recensements du Canada : Les Escoumins et Postes du Roi, microfilms, Série 4M00 : 3433, 3537A, 3633, 3677A, 3678A, 7781 ; Série 4M01 : 1246A.

APO = ARCHIVES PROVINCIALES DES OBLATS, 1850 : « Arnaud à Guigues, 21 mars 1850 ». Dossier Saguenay, Administration 1844-1852.

## Ouvrages cités

ARNAUD, Charles, 1851 : « Mission du Saguenay, 30 septembre 1850 ». *Rapports sur les Missions du diocèse de Québec* 9 : 29-38

—, 1859 : « R.P. Arnaud au père fondateur, Escoumins, 4 février 1859 ». *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée*.

BÉLANGER, René, 1946 : *Les Escoumins*. Société historique du Saguenay, Chicoutimi.

BOUDREAULT, René et al., 1994 : *Les Escoumins/Essipit*. Institut éducatif et culturel montagnais, Village-des-Hurons.

CANADA, Gouvernement du, 2000 : *Population indienne et inuite au Québec*. Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, Ottawa.

CASTONGUAY, Daniel, 1987 : *Les Montagnais et l'exploitation de la Traite de Tadoussac dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université Laval.

—, 1989 : « Les impératifs de la subsistance chez les Montagnais de la Traite de Tadoussac (1720-1750) ». *Recherches amérindiennes au Québec* XIX(1) : 17-30.

CHAREST, Paul, 1973 : « Écologie culturelle de la Côte-Nord du golfe St-Laurent », in M.A. Tremblay et G.L. Gold (dir.) : *Communautés et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada-français* : 33-83. Holt, Rinehart and Winston, Toronto.

—, 1976 : « Stratégies d'adaptation généralisées et écosystèmes spécialisés : le cas de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent ». *Cahiers d'anthropologie de l'Université Laval* 1 : 19-49.

- , 1981 : « Contraintes écologiques et pêcheries sédentaires sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent ». *Anthropologie et sociétés* 5(1) : 29-56.
- , 1985 : « Modes d'exploitation des ressources marines et processus d'adaptation sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent », in Paul-Louis Martin (dir.) : *Traditions maritimes au Québec* : 245-262. Ministère de Affaires culturelles, Québec.
- , 1996 : « Les Stratégies de chasse des Mamit Innuat ». *Anthropologie et Sociétés* 20(3) : 107-127.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PHOQUES ET L'INDUSTRIE DE LA CHASSE AU PHOQUE AU CANADA (Malouf), 1986 : *Les phoques et la chasse au phoque au Canada*. Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 3 vol.
- DESCHESNES, Marie-Lise (Association des chasseurs de loup-marin des Escoumins), n.d. : *Le loup-marin à votre table*. Association des chasseurs de Loup-marin, Les Escoumins.
- DUROCHER, Flavien, 1846 : « R.P. Durocher à Mgr l'archevêque de Québec, 25 juillet 1846 ». *Rapports sur les missions du diocèse de Québec 1846* : 112.
- FRENETTE, Jacques, 1986 : *Mingan au 19<sup>e</sup> siècle : cycles annuels des Montagnais et politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson*. Musées nationaux du Canada, Ottawa.
- , 1990 : « L'exploitation du phoque par les Montagnais au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire de la Côte-Nord* 13 : 5-11.
- FRENETTE, Pierre, 1996 : *Histoire des Escoumins*. Société historique de la Côte-Nord, Baie-Comeau.
- FRENETTE, Pierre (dir.), 1996 : *Histoire de la Côte-Nord*. Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy et Québec.
- GIGUÈRE, Georges-Émile, 1973 : *Œuvres de Champlain*. Éditions du Jour, Montréal, 3 vol.
- JONES, Arthur E., 1889 : *Mission du Saguenay. Relation inédite du R.P. Pierre Laure, S.J., 1720 à 1730*. Archives du Collège Ste-Marie, Montréal.
- LAFOREST, Richard, 1983 : *Occupation et utilisation du territoire par les Montagnais des Escoumins*. Conseil Attikamek-Montagnais, Village-des-Hurons.
- LAMBERT, Serge, et Caroline ROY, 2001 : *Une histoire d'appartenance : La Côte-Nord*. Éditions GID, Québec.
- MAILHOT, José, 1996 : « La marginalisation des Montagnais », in Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord* : 321-357. Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture, Sainte-Foy et Québec.
- MAILHOT, José, et Sylvie VINCENT, 1979 : *La situation des Montagnais au Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*. Conseil des Attikamek-Montagnais, Village-des-Hurons.
- MAINC = MIN. DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, 1873-1917 : « Rapports annuels ». *Documents de la session*. Imprimeur de la Reine(du Roi), Ottawa.
- MARTIJN, Charles, 1990 : « The Iroquoian Presence in the Estuary and Gulf of Saint Lawrence ». *Man in the Northeast* 40 : 45-6.
- MICHELANT, M., et A. RAMÉ, 1867 : *Relation originale du voyage de Jacques Cartier en 1534. Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada*. Librairie Tross, Paris.
- PACREAU, Camille, n.d. : *Tadoussac*. Éditions Marquis, Montmagny.
- PIERRE, Joëlle, et Jean-Pierre BÉLANGER, 2001 : *Tadoussac à l'origine du Québec*. Les Presses du Nord, s.l.
- PLOURDE, Michel, 1993 : *D'Escanimes à Pletipishtuk. Perspective sur la préhistoire amérindienne de la Haute-Côte-Nord*. Les Publications du Québec, Québec, Collection Patrimoine. Dossiers n 80.
- QUÉBEC, COMMISSION DE TOPONYMIE, 1994 : *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré*. Les Publications du Québec, Québec.
- RJ = RELATIONS DES JÉSUITES, 1972 : Éditions du Jour, Montréal, 6 vol.
- SERGEANT, D.E., 1991 : *Harp Seals, Man and Ice*. Department of Fisheries and Oceans, Ottawa.
- SPECK, Frank G., 1927 : « Family Hunting Territories of the Lake St. John Montagnais and Neighboring Bands ». *Anthropos* 2 : 387-403.
- THWAITES, Reuben G. (dir.), 1959 : « Mémoire par le P. Claude Godefroi Coquart, sur les Postes du Domaine du Roi ». *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Exploration of the Jesuit Missionaries in New France 1610-170*. Pageant Book, New York, vol. 69.
- TREMBLAY, Victor, 1944 : *Un coin de la paroisse des Bergeronnes : Bon-Désir*. Société historique du Saguenay, Chicoutimi.
- , 1964 : « Champlain et les Indiens de Tadoussac ». *Saguenayensia* 6(6) : 122-123.
- WENZEL, George, 1991 : *Animal Rights, Human Right: Ecology, Economy and Ideology in the Canadian Arctic*. University of Toronto Press, Toronto.